

📍 VEXIN-SUR-EPTE

Exploitation d'une carrière d'argile à Cahaignes : le préfet valide le projet

Mardi 19 mars, le préfet de l'Eure a annoncé, via un communiqué, avoir donné son autorisation pour l'exploitation de la carrière d'argile implantée dans le village de Cahaignes.

La décision était attendue. Sans surprise, Simon Babre, préfet de l'Eure, a signé l'autorisation d'exploitation de la carrière d'argile située à Cahaignes, village rattaché à la commune nouvelle de Vexin-sur-Epte. Ce projet décrié, piloté par l'entreprise Terreal, avait provoqué une vive colère chez les habitants.

Plusieurs enquêtes publiques ont été réalisées sur ce dossier, la dernière en date (complémentaire) remontant à janvier dernier (le commissaire-enquêteur avait émis un avis favorable mais avait donné quelques réserves, Ndlr).

« Importante concertation »

« Cette carrière alimentera en argile l'unité de fabrication de tuiles plates de la société Terreal aux Mureaux (Yvelines), dernière

tuilerie en exploitation en Ile-de-France, et pour partie l'unité de Bavent dans le Calvados. Ce dossier a fait l'objet d'une importante concertation avec la tenue de deux enquêtes publiques aux conclusions favorables au projet », souligne la préfecture de l'Eure. Cette dernière affirme d'ailleurs que le projet alternatif présenté par l'entreprise avait « considérablement évolué par rapport à la demande d'origine, afin de répondre aux observations et arguments exprimés pendant la phase de consultation. »

Parmi les points d'amélioration apportés, on retrouve la durée d'exploitation de 30 ans réduite à 15 ans ; la distance entre la première maison et les limites d'exploitation de la carrière a été étendue de 65 m à 330 m ; l'arrêté préfectoral énonce comme condition à sa signature l'engagement de la



Le préfet de l'Eure a donné son accord pour que la société Terreal puisse exploiter la carrière d'argile à Cahaignes. Archives/Le Démocrate Vernonnais

société Terreal à ne pas demander d'extension géographique du périmètre d'extraction dans la zone comprise entre le village et la carrière.

La préfecture de l'Eure a également souligné qu'une trame

verte, « avec mise en place d'ensembles boisés plantés en chênes truffiers sur une surface de quatre hectares », sera créée entre les premières habitations et les limites de la carrière. « Elle sera complétée

par la création de corridors écologiques reliant des boisements existants au nord et au sud », précise le préfet.

La société devra aménager également une nouvelle voie d'accès pour les camions

desservant la carrière, et qui ne traversera pas le village de Cahaignes. Enfin, la préfecture de l'Eure souligne qu'une commission de suivi du site a été créée.

Une commission de suivi créée

« Présidée par le sous-préfet des Andelys, elle réunit les services de l'État, les collectivités concernées, les associations de protection de l'environnement et la société Terreal. Elle se réunira au moins une fois par an afin de suivre l'exploitation et la mise en œuvre des dispositions contenues dans la demande d'autorisation et l'arrêté préfectoral ».

Reste à savoir si les opposants au projet décideront d'intenter une action en justice à la suite de cette décision...

● M.L